



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 JANVIER 2023 à 18H30**

Date de convocation : 2 janvier 2023

Date d'affichage : 2 janvier 2023

Membres présents : GAIRAUD Myriam, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, ROMANO Jérôme, PETER Eric, TRINQUIER Philippe, FONS Vivien, SALLES Agnès

Excusé : 0

Pouvoirs : MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise à GAIRAUD Myriam, GABRIEL Cédric à FONS Vivien, SALIC Lucie à SALLES Agnès.

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès verbal de la séance du 5 décembre 2022 : 11 voix pour

Ordre du jour

● **Débat d'Orientation budgétaire :**

Myriam GAIRAUD propose au Conseil Municipal une liste non exhaustive de projets pour cette année 2023 à mettre au budget : Travaux de consolidation et de mise en sécurité de Tiberet, sol du City stade, construction local associatif au stade, toiture de l'épicerie, toit du presbytère, élagage des platanes aux Crozes, Médiathèque et mobilier intérieur de la médiathèque... Cette liste sera affinée au fil des prochains conseils.

● **État des restes à réaliser :**

Myriam GAIRAUD et Philippe TRINQUIER présentent et expliquent le document comptable indiquant l'état des restes à réaliser 2022. Quelques précisions sont apportées et le document est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

● **Assurances : déclaration de sinistres**

La commune paye annuellement une assurance, il ne faut pas hésiter à l'utiliser en cas de casse ou détérioration de matériel que ce soit par les employés communaux ou des sinistres dus à des tiers. Les employés municipaux doivent interpeller les élus en cas de casse de matériel ou sinistre.

● **Déclaration d'intention d'aliéné (D.I.A)**

Myriam GAIRAUD lit à l'ensemble du conseil municipal le document indiquant les DIA de 2022. Quelques précisions sont apportées sur certaines lignes.

La réglementation prévoit de notifier à chaque conseil municipal les DIA du mois précédent et de les inclure en annexe du PV du conseil municipal.

● **Approbation du Plan rénovation façades**

Le sujet avait été abordé lors d'un précédent conseil.

Une subvention de 5 % du montant total TTC du devis avec un plafond de 500 € pourra être versée par la Commune et une de 25 % par la Communauté de Communes avec un plafond de 2000 € sous réserve d'acceptation du dossier par la Commune et la Communauté de Communes.

● **Rapports 2021**

Myriam GAIRAUD et Philippe TRINQUIER présentent au Conseil municipal les rapports suivants :
Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2021

Rapport sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés 2021

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Des précisions sont apportées au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et notamment sur les données concernant CABRIERES et sur les travaux en cours relatifs à l'eau et l'assainissement.

Divers :

- **Conteneur à vêtements :** Philippe TRINQUIER pose la question de la possibilité d'avoir un conteneur à vêtements sur la commune comme il y en a à FONTES ou PERET. Des renseignements vont être pris auprès du Syndicat Centre Hérault.
- **Préemption d'un terrain par la commune :** un terrain en friche à proximité du site des mines de Pioch Farrus 1 et 2 est en vente. Le conseil municipal se pose la question de préempter ce terrain pour protéger le site archéologique à proximité ou de le proposer au viticulteur dont les parcelles cultivées jouxtent cette terre. Mme le Maire va s'occuper de ce dossier.
- **Hangar communal :** une des poutres du toit du hangar communal des services techniques, attaquée par des insectes, est en très mauvais état . Il y a urgence à faire vérifier la solidité de cette poutre par un professionnel.
- **Tiberet :** un pan de mur à proximité du bassin est en train de s'effondrer. Des travaux de consolidation étaient prévus et une partie des subventions demandées a été attribué. Face à l'urgence d'un risque d'effondrement, Patrick HERNANDEZ va contacter l'artisan qui a fait le devis pour la consolidation afin qu'il vienne sur site évaluer les dégâts et engager les travaux nécessaires.
- **Croix de la place :** Suite à sa destruction par une mauvaise manœuvre d'un camion de livraison, Patrick HERNANDEZ et Philippe TRINQUIER ont reçu un tailleur de pierre pour refaire la croix et ne garder que le haut qui a été épargné. Il va établir un devis qui sera ensuite envoyé à l'assurance du transporteur.
- **Vœux** à la population le 14 janvier à 18h30
- **Épicerie**, le changement de propriétaire est en cours, quelques formalités restent encore à régler.
- **Le local commercial du presbytère** ayant été libéré, une visite va être faite pour relouer ce local.

● **Point commission Finances - Budget – Personnel - Formation : Myriam GAIRAUD pour Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY**

• **Personnel :**

Réintégration d'un adjoint technique suite à disponibilité depuis le 2 janvier, remplacement d'un agent technique à l'école en raison d'un congé maternité à venir et modification du contrat de l'agent d'accueil

• **Documents réglementaires :**

La commune n'a pas encore pu rédiger les documents obligatoires suivants : RGPD et Document Unique ; le conseil municipal souhaite se faire aider par le CDG34 et par des personnes qualifiées. Il en est de même pour le RIFSEEP concernant les agents municipaux qui doit être mis en place rapidement.

● **Point commission Information - Communication : Patrick HERNANDEZ**

- Prochaine commission information communication prévue le 13 février à 18h30
- Nouveau prestataire informatique depuis le 1^{er} janvier : COGITIS. Un état des lieux du parc informatique a été réalisé le 2 janvier, en attente du rapport d'expertise.

● **Point commission Environnement – Culture - Patrimoine : Patrick HERNANDEZ, Jérôme ROMANO, Michel SOLER**

- **Mine de Pioch Farrus:** Comité de pilotage prévu le 16 janvier, une vingtaine de personnes sont attendues (DRAC, Région, CD34, CCC, SYDEL Cœur d'Hérault ...)
- **Médiathèque :** les travaux se poursuivent avec la pose des murs. Rdv avec des entreprises pour l'aménagement intérieur. La question d'un prêt pour financer une partie des travaux a été

évoquée .

- **Extinction de l'éclairage de nuit** : Un bilan de l'état de l'éclairage public a été effectué par Hérault énergies qui est la première étape d'un long processus avant de mettre en place l'extinction nocturne de l'éclairage public communal. Un diagnostic technique sur le terrain sera effectué par le prestataire de la commune concernant l'éclairage public (en attente). Une première réunion publique aura lieu le 11 janvier à 18h30 qui sera animée par le conseiller Jérôme ROMANO.
- **Nuit de la lecture** le 20 janvier à la salle des fêtes.
- **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux : Myriam GAIRAUD pour Cédric GABRIEL**
 - **Terrains communaux chemin des Caraygnasses** : avancée dans le dossier de viabilisation de ces parcelles qui devrait se faire courant 2023.
 - **Réseaux** : reprise des travaux de réfection des réseaux eau et assainissement rue du mas de Rigaud et rue de la place par la CCC
- **CCAS : Agnès SALLES**

Succès de l'après-midi intergénérationnelle avec une cinquantaine de Cabriérois et autant d'élèves de l'école, cette animation a semblé t-il plu au public présent.

Délibérations

01-2023 : Approbation du règlement « plan rénovation façades » de la Communauté de Communes du Clermontais et adhésion au programme de co-financement des demandes sollicitées dans le linéaire de la Commune : 11 voix pour

Afin de valoriser le patrimoine des cœurs de villes et de villages sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes a mis en place un plan rénovation façades pour lequel elle a adopté un règlement ainsi qu'une cartographie des linéaires éligibles par commune.

Ce plan rénovation façades s'inscrit dans une démarche volontariste de requalification des centres de vie et a pour objectif d'initier une dynamique de revalorisation visuelle de l'ensemble des façades identifiées sur plan cadastral et constituant des secteurs stratégiques.

Cette action consiste ainsi à apporter :

- une aide financière incitative aux propriétaires pour la réalisation de travaux de ravalement d'immeubles dédiés aux habitations inclus dans les secteurs délimités ;
- une assistance technique gratuite aux propriétaires, lors de l'élaboration et du suivi du projet de réfection des façades d'un immeuble grâce à l'intervention d'un agent du service Urbanisme, Aménagement, Habitat de la Communauté de Communes.

Ce dispositif qui vise à encourager la rénovation des façades se traduit par l'allocation d'une subvention pour partie par la Communauté de Communes et par la Commune de CABRIERES.

Tout projet de rénovation sollicitant une subvention conjointe de la Communauté de Communes et de la Commune devra faire l'objet d'une validation préalable de la Commune et de l'UDAP. Les subventions seront accordées dans l'ordre des demandes et dans la limite du budget disponible.

Le plan rénovation façades est programmé pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le plan rénovation façades se compose de trois pièces :

- le règlement, qui vient fixer les conditions dans lesquelles les propriétaires pourront solliciter une subvention de la Communauté de communes et la Commune du lieu de la demande afin de les aider financièrement à la réalisation de leurs projets de rénovation de façades ;

- la cartographie des linéaires éligibles qui vient fixer le périmètre d'intervention commune par commune ;
- le formulaire de demande de subvention.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement Plan Rénovation façades de la Communauté de communes tel que défini en annexe de la présente délibération.
- d'acter le programme de co-financement de la Commune et de la Communauté de communes au plan rénovation façades pour les dossiers relevant du linéaire de la commune et dans la limite des crédits disponibles.
- d'acter la période de validité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

APPROUVE le règlement Plan Rénovation façades de la Communauté de communes tel que défini en annexe de la présente délibération.

PREND ACTE du programme de co-financement de la Commune et de la Communauté de Communes au plan rénovation façades pour les dossiers relevant du linéaire de la Commune et dans la limite des crédits disponibles.

PREND ACTE de la période de validité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

02-2023 : Communication du rapport sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés (RPQS 2021) : 11 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés (RPQS 2021) transmis par la Communauté de Communes du Clermontais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2022 actant ce rapport ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Clermontais sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'année 2021.

03-2023 : Communication du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS 2021) : 11 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (RPQS 2021) transmis par la Communauté de Communes du Clermontais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2022 actant ce rapport ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Clermontais sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021.

04-2023 : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS 2021) : 11 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS 2021) transmis par la Communauté de Communes du Clermontais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2022 actant ce rapport ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Clermontais sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

05-2023 : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS 2021) : 11 voix pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS 2021) transmis par la Communauté de Communes du Clermontais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2022 actant ce rapport ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes du Clermontais sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021.

06-2023 : Adoption des restes à réaliser : 11 voix pour

Il est rappelé à l'assemblée que le montant des restes à réaliser correspond aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes d'investissement certaines, n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

INVESTISSEMENT DEPENSES

| Article budgétaire | Nature de la dépense | Dépense inscrite au budget | Mandats émis en 2022 | Dépense à reporter |
|--------------------|---|----------------------------|----------------------|---------------------|
| 2128-23 | Mise en sécurité Tibéret | 10 000,00 € | 0,00 € | 4 464,00 € |
| 2135-17 | Désimperméabilisation cour école | 39 225,00 € | 1 908,00 € | 37 317,00 € |
| 21534 | Renforcement réseau BT Avenue de Clermont | 500,00 € | 0,00 € | 500,00 € |
| 2313-35 | Construction médiathèque | 476 111,00 € | 38 306,52 € | 437 804,00 € |
| 2315-88-06 | VC Chemin de St Peyre | 20 706,00 € | 0,00 € | 20 706,00 € |
| | | | | 500 791,00 € |

INVESTISSEMENT RECETTES

| Article budgétaire | Nature de la recette | Recette inscrite au budget | Recette encaissée en 2022 | Recette à reporter |
|--------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| 1322-35 | Construction médiathèque | 185 000,00 € | 0,00 € | 185 000,00 € |
| 1323-35 | Construction médiathèque | 108 000,00 € | 0,00 € | 108 000,00 € |
| 1323-88-06 | VC Chemin de St Peyre | 7 600,00 € | 0,00 € | 7 600,00 € |
| 1323-350 | Remplacement fenêtres presbytère | 1 450,00 € | 0,00 € | 1 450,00 € |
| 1323-43 | Remplacement fenêtre gîte Crozes | 313,00 € | 0,00 € | 313,00 € |
| 1327-17 | Désimperméabilisation cour école | 4 000,00 € | 0,00 € | 4 000,00 € |
| 1328-17 | Désimperméabilisation cour école | 22 150,00 € | 0,00 € | 22 150,00 € |
| | | | | 328 513,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les états de restes à réaliser.

AUTORISE Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DIT que les écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2023.

Prochain CM : le 06/02/2023.

Fin du conseil à 20h30

Le secrétaire de séance
Patrick HERNANDEZ



Le Maire
Myriam GAIRAUD

